



**Assemblée générale**

PROVISOIRE

A/43/PV.92  
24 avril 1989

FRANCAIS

---

Quarante-troisième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 92e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mercredi 19 avril 1989, à 10 heures

Président :

Mr. PEJIC  
(Vice-Président)

(Yougoslavie)

Question de Palestine [37] (suite)

---

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

En l'absence du Président, M. Pejic (Yougoslavie), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 40.

POINT 37 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

QUESTION DE PALESTINE : LETTRE DE L'ARABIE SAOUDITE (A/43/1007)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Président de l'Assemblée générale, S. E. Dante Caputo, m'a prié de dire qu'il regrettait beaucoup, en raison d'engagements pris antérieurement et du court préavis avec lequel cette réunion importante a été convoquée, de ne pouvoir présider les travaux de l'Assemblée en ce moment.

Ce matin l'Assemblée générale va reprendre son examen du point 37 de l'ordre du jour "Question de Palestine".

Avant de donner la parole au premier orateur, je voudrais rappeler que, conformément à la décision prise hier matin, la liste des orateurs pour le débat sera close aujourd'hui à 13 heures. Je prie donc les représentants désireux de participer au débat de se faire inscrire dès que possible.

J'invite maintenant S. E. Mme Absa Claude Diallo, du Sénégal, à prendre la parole en sa qualité de Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Mme DIALLO (Sénégal), Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien : Monsieur le Président, c'est pour moi un privilège de prendre la parole devant cette assemblée en ma qualité de Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

L'Assemblée se réunit aujourd'hui de nouveau à la demande des Etats du Groupe arabe pour débattre de la situation dangereuse qui prévaut en territoire palestinien occupé. Cette situation se détériore jour après jour du fait de la répression accrue exercée par les forces israéliennes à l'encontre des Palestiniens qui poursuivent avec détermination leur héroïque résistance à l'occupation entrée dans son seizième mois.

En dépit des protestations indignées de la communauté internationale, Israël, puissance occupante, continue d'ignorer les résolutions que le Conseil de sécurité a été en mesure d'adopter depuis le début de l'Intifada en ce qui concerne le territoire palestinien occupé. Il s'agit notamment des résolutions 605 (1987), 607 et 608 (1988) ainsi que de la déclaration faite par le Président du Conseil de sécurité le 26 août 1988. De plus, Israël ne respecte aucune des résolutions du

Mme Diallo

Conseil de sécurité relatives à Jérusalem, à l'illégalité des colonies de peuplement israéliennes et des déportations de civils palestiniens, à l'applicabilité de la Quatrième Convention de Genève de 1949, à la violation des droits de l'homme et au droit au retour des personnes déplacées en 1967.

Depuis la suspension des travaux de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale, session marquée par des événements d'une portée historique, notamment le premier anniversaire de l'Intifada, la proclamation de l'Etat palestinien indépendant, l'initiative de paix de S. E. le Président Yasser Arafat et l'engagement de l'immense majorité des Etats Membres en faveur d'un règlement pacifique négocié, il est regrettable de constater que la répression dans le territoire palestinien occupé, loin de s'atténuer, est devenue de plus en plus brutale avec son cortège quotidien de morts, de blessés graves, de destructions massives.

Qu'il me soit permis de donner à cette assemblée quelques détails sur les derniers événements tragiques dans les territoires occupés, détails qui ont été déjà portés à l'attention urgente du Secrétaire général et du Président du Conseil de sécurité dans cinq lettres qui leur ont été adressées au nom du Comité depuis le début de l'année 1989.

Le 5 janvier 1989, le Président par intérim du Comité indiquait que le mois de décembre 1988 avait été qualifié par les membres du Parlement israélien de "décembre noir". Au cours de ce mois les soldats israéliens avaient abattu 31 Palestiniens et blessé plus de 400 autres. Dans ma lettre du 26 janvier j'ai signalé que le Ministre israélien de la défense avait annoncé "des mesures plus dures" à l'encontre des Palestiniens accusés de jeter des pierres. En application de ces mesures, un plus grand nombre de soldats ont été autorisés entre autres à tirer sur les manifestants, à détruire ou à murer des habitations. Au cours du mois de janvier 1989, plus de 30 Palestiniens, pour la plupart des jeunes, ont été tués par balle.

Le 3 mars, j'ai fait part au Secrétaire général de ce que 22 Palestiniens avaient été tués au cours du mois de février, dont huit enfants âgés de moins de 15 ans, et qu'il y avait eu plus de 250 blessés. J'ai indiqué également que de mystérieux engins explosifs avaient tué ou blessé plusieurs enfants palestiniens.

Le 3 avril, j'ai signalé que la répression des forces armées israéliennes avait causé la mort d'au moins 23 Palestiniens, dont un garçonnet de 4 ans, et que plus 350 Palestiniens avaient été blessés. Dans ma dernière lettre du 14 avril,

Mme Diallo

j'ai appelé l'attention du Secrétaire général et du Président du Conseil de sécurité sur l'escalade de la violence aussi bien de la part des soldats que des colons israéliens.

Au cours d'un raid effectué le 13 avril contre le village de Nahalin, au moins 5 Palestiniens ont été tués et 25 autres blessés par des membres de la police frontalière israélienne accompagnés de colons. Cet incident a suscité la consternation de la communauté internationale ainsi que des déclarations et des protestations de la part du Secrétaire général des Nations Unies, du Comité international de la Croix-Rouge et d'Amnesty International.

Hier, le New York Times du 18 avril 1989 a rapporté que six autres Palestiniens ont été tués en un seul jour dans les territoires occupés. Ces dernières victimes portent à 560 au moins le nombre de Palestiniens tués par l'armée israélienne depuis le début de l'Intifada.

Au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, je tiens à élever une vigoureuse protestation contre l'escalade de la répression aveugle à laquelle Israël, puissance occupante, soumet les Palestiniens dans les territoires occupés et surtout contre la participation de plus en plus fréquente à cette répression de colons israéliens armés. Le Comité estime que la communauté internationale a le devoir de redoubler d'efforts pour garantir la protection des Palestiniens soumis à l'occupation et le retrait d'Israël des territoires palestiniens occupés, conformément aux dispositions de la Convention de Genève du 12 août 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

Mme Diallo

Enfin, le Comité souhaite lancer de nouveau un appel des plus pressants à toutes les parties concernées pour que soient intensifiés les efforts déployés en vue de la convocation de la Conférence internationale de paix au Moyen-Orient, conformément à la résolution 43/176 de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1988. C'est en effet le seul cadre pratique et largement accepté pour l'instauration d'une paix globale, juste et durable dans cette région si troublée.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à la résolution 3237 (XXIX) du 22 novembre 1974 et à la résolution 43/177 du 15 décembre 1988, je donne la parole à l'Observateur de la Palestine.

M. TERZI (Palestine) (interprétation de l'anglais) : Il est vraiment triste que l'Assemblée générale soit saisie une fois de plus d'un autre acte criminel commis en complète violation des normes du droit international et notamment des dispositions de la quatrième Convention de Genève. Il est triste que l'Assemblée générale soit tenue d'en discuter parce qu'un autre organe des Nations Unies n'a pas assumé pleinement ses responsabilités à cet égard.

Quoi qu'il en soit, nous tenons à vous remercier, Monsieur le Président, et à remercier les autres membres de l'Assemblée générale d'avoir permis de rouvrir le débat et de nous donner ainsi la possibilité d'examiner cette question extrêmement grave.

Le New York Times d'hier, 18 avril 1989, publiait en gros titre et sur cinq colonnes un article intitulé : "Cinq Palestiniens tués par Israël lors de la deuxième journée la plus sanglante depuis le soulèvement". On pouvait penser pendant un moment qu'un article publié sur cinq colonnes avait trait à quelque chose sortant de l'ordinaire. On pouvait penser que, pour que la rédaction lui accorde une telle importance, la nouvelle devait être soit sensationnelle, soit horrible et abominable. Mais il convenait de se rappeler que quelques jours plus tôt, plus précisément le 15 avril 1989, la première page du même quotidien New York Times publiait en gros titre un article intitulé "Israël restreint la liberté de culte des Palestiniens".

Il est donc évident que la nouvelle était importante et en fait alarmante. La restriction de la liberté de culte et le massacre croissant de gens ne sont pas des événements qui se produisent quotidiennement ni à chaque heure du jour. Cela n'a rien à voir avec la lecture de bulletins météorologiques.

M. Terzi (Palestine)

Le même quotidien nous informe que le nombre des Palestiniens tués au cours des cinq derniers jours s'élève à 16. Il ajoute qu'à Gaza, un Palestinien de 56 ans a succombé à ses blessures après avoir été hattu par des soldats israéliens lorsque ceux-ci ont pénétré de force dans la maison familiale et l'ont frappé au cou et à la poitrine. Battre un homme de 56 ans et provoquer sa mort ne constituent pas une simple nouvelle; il s'agit d'un fait inquiétant et choquant.

Un cas particulier semble avoir attiré l'attention du Comité international de la Croix-Rouge - et je m'empresse ici de lui exprimer notre reconnaissance pour avoir publié cette information et pour la position qu'il a prise. Son rapport se lit comme suit :

"Le 13 avril, six habitants arabes du village de Nahalin, en territoire palestinien occupé, ont été tués et environ 30 autres ont été blessés lors d'une opération exécutée par les forces armées israéliennes. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a vigoureusement protesté contre ce dernier incident tragique, au cours duquel des soldats ont ouvert le feu aveuglément et sans modération.

Depuis plusieurs mois, le CICR est extrêmement préoccupé par l'emploi de plus en plus fréquent d'armes à feu et par la brutalité physique exercée contre des civils sans défense. En outre, l'évacuation des blessés a été entravée de même que le travail du personnel médical et des hôpitaux dans les territoires occupés."

Amnesty International a publié hier une déclaration dans laquelle elle a souligné :

"Depuis le déclenchement de l'Intifada, en décembre 1987, plus de 400 Palestiniens ont été tués par les forces israéliennes dans les territoires occupés, soit par balle, soit après avoir été roués de coups, soit par suite de l'emploi de gaz lacrymogène. Des dizaines de jeunes sont au nombre des victimes, y compris des bébés et des enfants de 3, 5 et 12 ans."

Selon Amnesty International,

"un grand nombre des rapports qui lui sont parvenus ne peuvent étayer l'excuse habituellement fournie par les autorités israéliennes pour tenter de justifier la plupart des fusillades, à savoir que leurs forces n'ont ouvert le feu que lorsque leur vie était en danger.

M. Terzi (Palestine)

Il convient de rappeler qu'en janvier, Amnesty International, dans l'un de ses comptes rendus, a notamment déclaré que :

"les violations des droits de l'homme, y compris le massacre, la bastonnade et l'emprisonnement non justifié se poursuivent dans les territoires occupés par Israël, 14 mois après le début du soulèvement palestinien connu sous le nom d'Intifada. Des centaines de Palestiniens sont morts à la suite de coups de feu tirés par l'armée ou de l'abus apparemment délibéré de gaz lacrymogène."

Je tiens à souligner les termes "l'abus délibéré".

Une enquête préliminaire a révélé que l'armée israélienne et la police frontalière ont participé au crime commis contre la ville de Nahalin. Nous devons également nous rappeler que des membres des forces armées israéliennes se sont joints à elles déguisés en colons et armés de mitraillettes. Tout ce personnel armé est arrivé à Nahalin peu après minuit, s'est caché dans la ville et occupé une maison abandonnée située près de la mosquée. C'est là qu'il s'est embusqué pour tirer durant le massacre. Les membres des forces armées israéliennes ont carrément ouvert le feu sur les maisons des habitants de la ville. On ne saurait prétendre que cette attaque a été commise par représailles pour des actes commis par la population de Nahalin. Elle a été planifiée; il s'agit d'un acte de provocation commis de façon sanglante et criminelle.

L'on se souvient que cette même ville de Nahalin a déjà été la cible d'autres actes de terrorisme d'Etat commis par Israël.

M. Terzi (Palestine)

Il y a 15 ans, dans la nuit du 28 au 29 mars 1974, le village de Nahalin a été attaqué par des forces israéliennes. Quatorze civils palestiniens avaient alors été tués et 28 autres blessés. Au cours de cet acte de terrorisme d'Etat, 300 membres des forces armées israéliennes s'étaient livrés au massacre des habitants sans défense du village.

Nahalin n'est pas le seul lieu des territoires palestiniens occupés où Israël, la puissance occupante, commet pareils actes de terrorisme d'Etat. Un jeune homme de 17 ans a été tué d'un coup de feu dans le camp de réfugiés de Dheisheh. Il s'appelait Nasser Ibrahim-Al-Qassas. Un autre garçon âgé de 10 ans - Muhammad Suleiman Rahi - est mort après avoir perdu tout son sang à la suite d'une blessure par balle à l'abdomen. Rafudag Abu Lahan, 13 ans, a été enterrée - elle avait été tuée sur le coup d'une balle dans la tête.

Ces enfants, l'espoir de demain, se sont vu refuser le droit à la vie. Ils se sont vu refuser tous leurs autres droits. Ils se sont vu refuser le droit à l'éducation, Israël imposant la fermeture des écoles, le couvre-feu et autres restrictions brutales et arbitraires. La mesure la plus récente prise par Israël consiste à empêcher les leçons privées, même dans des locaux appartenant à des particuliers. Ce que veulent les Israéliens c'est faire des Palestiniens une génération d'analphabètes et d'ignorants. Mais je puis vous assurer qu'ils n'y réussiront pas. L'actuelle génération de jeunes garçons et filles se voit contrainte de vivre dans un vaste camp de concentration, d'élimination, connu des Israéliens sous le vocable de territoires administrés mais du reste du monde sous celui de territoires palestiniens occupés.

La question qui se pose n'est pas tant : "Que faire?" mais "Que pouvons-nous faire?" Que peut faire la communauté internationale telle que représentée ici? Que peut faire plus précisément le Conseil de sécurité, organe chargé de maintenir la paix et la sécurité internationales? Je m'empresse d'ajouter que les Palestiniens, dont je suis, n'ont rien à reprocher à cette institution ou à ses membres. Nous savons que les membres du Conseil, sous la conduite prudente de la plupart de leurs présidents, se sont efforcés en toute sincérité d'exprimer pour le moins une opinion, une position. Mais un membre permanent en particulier s'est avéré un obstacle, réussissant à empêcher les autres membres de s'acquitter en toute liberté de leurs obligations minimales et de faire une déclaration. C'est cet entêtement et ce favoritisme face aux actes de terrorisme d'Etat commis par Israël qui ont encouragé la puissance occupante à perpétuer sa politique et ses



M. Terzi (Palestine)

pratiques. Lorsque le Gouvernement des Etats-Unis - membre permanent du Conseil de sécurité - a opposé son veto à un projet de résolution déjà édulcoré où l'on déplorait la violation, par Israël, de ses obligations internationales aux termes de la quatrième Convention de Genève, il a donné le "feu vert" à Israël. Peut-on réellement supposer que les Etats-Unis ont agi de bonne foi, incapables d'évaluer les réactions d'Israël, ou encore qu'Israël s'était mépris sur les intentions des Etats-Unis? Mais, quelles que soient les conjectures, le résultat en est les actes d'Israël et les crimes contre l'humanité commis par les forces armées israéliennes.

On nous dit très souvent que toute déclaration du Conseil ou de tout autre organe doit être équilibrée; mais cette notion d'équilibre est plutôt bizarre. Comment mettre sur le même plan la lutte légitime d'un peuple sous occupation étrangère et les crimes, l'oppression, la politique de la poigne de fer et les pratiques de la puissance occupante? Dans ce cas, comment peut-on parler d'équilibre? Nous sommes fiers que notre peuple ait eu recours à la glorieuse Intifada déclenchée en décembre 1987, qui ne cesse de prendre de l'ampleur. Elle nous rappelle une autre Intifada, le glorieux soulèvement du ghetto de Varsovie. Nous n'avons pas oublié que si ce soulèvement contre les forces du nazisme et l'occupation nazie avait commencé quelques années plus tôt, la vie de millions de victimes innocentes aurait été épargnée. Aussi saluons-nous les héroïques victimes du soulèvement du ghetto de Varsovie et les héros du ghetto des territoires palestiniens occupés dont nous honorons la mémoire.

La puissance occupante ne se contente pas d'éliminer des êtres humains. Hier encore, le 17 avril 1989, près de 1 000 oliviers ont été déracinés par des bulldozers israéliens à Surif, près d'Hebron. Bien sûr, ce n'est là qu'un aspect de la répression économique à laquelle est en butte notre peuple, mais il est lourd de signification. En effet, le rameau d'olivier n'est-il pas symbole de paix? En déracinant les oliviers, Israël ne voulait-il pas lancer un message et dire "Non à la paix"? Le 15 novembre 1988, le Conseil national palestinien a achevé ses travaux en adoptant un plan de paix présenté par le Président Yasser Arafat, lorsque, le 13 décembre 1988, il a déclaré devant l'Assemblée générale :

" ... j'ai l'honneur, en ma qualité de président du Comité exécutif de l'OLP, qui assume momentanément les responsabilités du gouvernement provisoire de l'Etat de Palestine, de vous présenter l'initiative de paix palestinienne suivante.

M. Terzi (Palestine)

Premièrement, que de sérieux efforts soient déployés pour réunir le Comité préparatoire de la Conférence internationale de paix au Moyen-Orient, sous l'égide du Secrétaire général des Nations Unies, et ce sur la base de l'initiative des deux Présidents, Gorbatchev et Mitterrand, qui a reçu l'appui de nombreux Etats et que le Président Mitterrand a eu l'obligeance d'exposer devant votre assemblée à la fin du mois de septembre dernier - initiative préluant à la tenue de la Conférence internationale, qui est appuyée par la totalité des Etats dans le monde, à l'exception du Gouvernement d'Israël.

Deuxièmement, partant de notre foi en le rôle vital des Nations Unies et forts de la confiance que nous accordons à la légalité internationale, nous réclamons une action visant à mettre notre terre palestinienne occupée sous la tutelle momentanée des Nations Unies : que s'y déploient des forces internationales qui protègent notre peuple en même temps qu'elles supervisent le retrait des troupes israéliennes de notre patrie.

Troisièmement, l'Organisation de libération de la Palestine recherchera un règlement pacifique global avec les parties concernées au conflit arabo-israélien, y compris l'Etat de Palestine, Israël et ses autres voisins, dans le cadre de la Conférence internationale de paix au Moyen-Orient, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, de façon à garantir l'égalité et l'équilibre des intérêts et, tout particulièrement, le droit de notre peuple à la liberté et à l'indépendance nationale, ainsi que le respect du droit de toutes les parties au conflit à exister dans la paix et la sécurité.

M. Terzi (Palestine)

"Si ces bases sont adoptées lors de la conférence internationale, nous aurons franchi une étape essentielle en direction de la solution juste, ce qui permettra de parvenir à un accord sur l'ensemble des dispositions et des arrangements de sécurité et de paix." (A/43/PV.78, p. 36)

Les efforts du peuple palestinien en faveur de la paix et d'une solution politique susceptible d'apporter la paix ont été rappelés dans le communiqué qui a été publié au début de ce mois par notre conseil central et distribué en tant que document de l'Assemblée générale. Quelle a été la réaction de l'autre partie principale, l'agresseur, Israël? Elle est évidente par ses actions - et ne nous laissons pas leurrer par la démagogie d'Israël : écoutons ce qu'a dit le Premier Ministre Shamir, à la télévision israélienne, il y a deux jours :

"Les représentants élus palestiniens se sont éloignés de la voie qui leur avait été tracée et ont cherché à établir un Etat palestinien. Nous - c'est-à-dire Israël - ne leur permettrons pas de le faire, même s'ils ont été élus."

C'est là le message qu'envoie le Premier Ministre Shamir au monde au sujet de ses prétendus efforts de paix. Et pourtant, nous poursuivrons nos efforts; nous continuerons notre lutte; et notre Intifada progresse. Elle est irréversible quel qu'en soit le prix. Mais pour la liberté, il y a toujours un prix à payer.

Ne nous laissons pas leurrer et détourner de la voie que l'Assemblée générale a adoptée pratiquement à l'unanimité, dans sa résolution 43/176. Espérons qu'au moins l'un des deux votes négatifs du 15 décembre 1988 sera réexaminé dans l'intérêt de la paix. Dans sa déclaration du 3 avril, notre conseil central a déclaré :

"Ayant pris note de tous les détails relatifs au dialogue américano-palestinien, le Conseil central s'est félicité de l'ouverture de ce dialogue, de sa poursuite et de son importance, tout en insistant sur la responsabilité politique, internationale et morale qu'ont les Etats-Unis de mettre un terme à l'occupation israélienne et aux souffrances du peuple palestinien, ainsi que sur l'importance du rôle positif que commence à jouer le nouveau gouvernement en vue d'instaurer une paix globale et équitable dans la région. A cet égard, il a bon espoir que ce nouveau gouvernement adoptera une position équilibrée et neutre et s'abstiendra d'user de son droit de veto en faveur d'Israël." (A/44/220, annexe, p. 3)

M. Terzi (Palestine)

Voilà le message qu'adresse le peuple palestinien à la communauté internationale, notamment à ceux qui ont appuyé sur le bouton rouge et voté contre les possibilités de paix. Espérons qu'ils ne constitueront plus un obstacle et qu'ils donneront une chance à la justice et à la paix.

M. SHIHABI (Arabie saoudite) (interprétation de l'arabe) : Au nom du Groupe arabe et du Groupe islamique, j'ai le plaisir de vous remercier d'avoir agi rapidement pour convoquer cette session et de votre réaction positive et de votre appui.

Nous aurions souhaité ne pas avoir à discuter du problème de la Palestine; que la question ait été résolue, ou qu'elle soit sur la voie d'une solution juste et d'une stabilité totale, pour que la région puisse connaître la tranquillité et la coopération dont jouissent certaines autres régions du monde. Nous disons cela tout en manifestant notre joie de voir que le problème de Namibie est entré dans l'étape finale de sa solution.

Mais les conditions en Palestine ne sont pas celles que nous aurions souhaitées. La situation a encore empiré malgré toutes les concessions et les grands sacrifices consentis par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) pour parvenir à une solution qui apporterait la stabilité au pays et le calme dans la région, et sur la base desquels les générations à venir puissent envisager un avenir stable et calme.

Mais le sionisme montre qu'il souhaite autre chose. Il cache d'autres desseins et fait tout pour mettre en péril les possibilités de solution. C'est la communauté internationale qui est mise à l'épreuve.

En Palestine aujourd'hui, la population arabe, à qui appartient de droit le pays, est victime de massacres. L'un de ces massacres a été rendu public la semaine dernière, à Nahalin. Ce village arabe pacifique a été attaqué à l'aube par des soldats israéliens tirant de façon indiscriminée. Ils ont tué des femmes, des hommes, des personnes âgées, des jeunes et des enfants. Cet événement est venu s'ajouter à la liste quotidienne de meurtres et de blessés partout dans le pays.

En Palestine aujourd'hui, les autorités israéliennes placent les lieux de culte en état de siège. On attaque les fidèles et on les empêche de pratiquer. Vendredi dernier, on a empêché les fidèles d'arriver à la mosquée d'Al-Aqsa, la première Qibla et le troisième lieu saint de l'Islam, et l'un des lieux les plus sacrés sur terre pour les musulmans; c'est un crime impardonnable, un crime qui

M. Shihabi (Arabie saoudite)

figurera dans les annales de cette sombre période de l'histoire de la région.

Quelle arrogance! Quel mépris pour les valeurs humaines!

Jusqu'où ira-t-on? Que visent les autorités sionistes? Pensent-elles qu'elles peuvent exterminer un peuple dans son propre pays, sur la terre de ses pères et de ses aïeux? Faisons face à la réalité : les Palestiniens sont sur leur terre, sur la terre de leurs ancêtres. Le sionisme pense-t-il qu'il peut les éliminer? Les sionistes ne savent pas ce qu'ils font et ils sont perdus. Toute la nation arabe est aux côtés des Arabes de Palestine. Toute la nation islamique appuie leur jihad.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Tous les gens raisonnables dans le monde aujourd'hui - y compris parmi les Juifs - reconnaissent la légitimité et le bien-fondé de l'attitude du peuple palestinien. La situation en Palestine se détériore jour après jour, et je me demande quelle voie les autorités sionistes vont prendre maintenant.

Le Royaume d'Arabie saoudite, sous la direction du Roi Fahd bin Abdul Aziz, le gardien des deux saintes mosquées, a fait clairement connaître sa position et a affirmé son appui total au plein rétablissement des droits des Palestiniens et à tous les efforts constructifs en cours. Il s'est engagé, avec les Etats arabes et islamiques frères, à veiller à la sauvegarde des droits des Arabes et des musulmans et au rétablissement de la sécurité et de la stabilité dans le pays. Mais si Israël dénie ces droits, renonce à la sécurité et sape la stabilité, il faut reconnaître que c'est la communauté internationale, représentée par l'Organisation des Nations Unies, qui est en grande partie responsable de ce qui se passe en Palestine aujourd'hui, car c'est elle qui a décidé de la partition de la Palestine et de la création d'un Etat juif sur une partie de son territoire il y a 41 ans. Et du fait que l'Organisation des Nations Unies et ses Etats Membres se sont également engagés à respecter les Conventions de Genève, la Déclaration des droits de l'homme et, de façon plus générale, la Charte des Nations Unies, il est de leur devoir d'assurer le respect de ces instruments et l'application d'un minimum de normes humaines et morales, que chaque membre de la communauté des nations doit respecter pour pouvoir bénéficier de la qualité de membre de cette communauté.

Il n'y a rien de nouveau dans ce que nous disons. Depuis 1967, le peuple et les territoires arabes occupés ont été la cible des pires mesures d'oppression, de terreur, de destruction et de famine de la part des autorités israéliennes, de leurs soldats et des colons armés, après leur occupation, en 1948, d'une partie de la Palestine sur laquelle Israël a été créé. Vingt-deux ans se sont écoulés depuis 1967, et les autorités israéliennes n'ont cessé de se livrer à des actes criminels, à des assassinats, à la torture et à des destructions contre la population arabe, au vu et au su de la communauté internationale, alors que le peuple palestinien souffre et attend. Le sionisme, en raison de l'appui qu'il reçoit de certains et le silence que d'autres observent, se croit tout permis, et ce au mépris du reste du monde et de la communauté internationale.

Il faut que cette longue nuit se termine. Le peuple palestinien n'est pas un troupeau de moutons que les bourreaux mènent à l'abattoir. Israël a fait preuve d'ignorance, et ceux qui l'appuient n'ont pas compris que le peuple arabe de Palestine a une capacité limitée de patience et illimitée de lutte et de

M. Shihabi (Arabie saoudite)

résistance, jusqu'à ce que Dieu Tout-Puissant voie que le droit est respecté et que le mensonge a échoué. Le peuple tout entier, hommes, femmes, enfants, personnes âgées et jeunes, s'est levé et a décidé de résister à l'oppression et de sortir des ténèbres. Depuis 16 mois, nous vivons quotidiennement avec l'Intifada palestinienne, l'Intifada palestinienne pacifique, qui reste pacifique malgré la brutalité des autorités israéliennes et leurs crimes qui sapent la paix et minent la sécurité, car nous savons, et les membres savent, ce que serait la situation si les Palestiniens utilisaient les mêmes instruments de violence que les sionistes. Il s'est agi, jusqu'à présent, d'un soulèvement pacifique mais, du fait de l'armée israélienne, des centaines de Palestiniens ont été tués, des milliers ont été blessés et des dizaines de milliers ont été arrêtés, sans parler des maisons détruites, des terres usurpées et des biens volés; sans parler non plus des universités et des écoles fermées et de la fourniture des moyens de subsistance entravée. Dans quelle direction vont les autorités israéliennes? Quel est leur but? Est-ce que le sionisme croit qu'il peut éliminer le peuple arabe en Palestine qui se situe au coeur d'un vaste océan de centaines de millions d'Arabes et de Musulmans qui l'appuient?

Nous avons dit que l'Intifada est un cri strident adressé à ceux qui n'entendent pas. C'est un appel à la prise de conscience pour résoudre le problème palestinien d'une manière qui préserve les droits arabes. Il ne peut en être autrement. Je vous en prie, écoutez cet appel, ne le rejetez pas, faute de quoi l'opresseur en subira les conséquences. Les autorités sionistes ont rapidement répondu à cet appel en accroissant la violence, en tuant et blessant de plus en plus de personnes, en continuant d'établir des camps de concentration et des colonies de peuplement sionistes sur les terres arabes. Certains amis d'Israël, quant à eux, ont soit prêté l'oreille sans pouvoir agir, soit prêté l'oreille et donné des conseils - Israël n'accepte pas les conseils, car il est habitué à obtenir ce qu'il veut - alors que d'autres s'inquiètent de la gravité des actes d'Israël et de leurs conséquences. Les autorités israéliennes ont fait la sourde oreille face à l'appel arabe et au déchaînement des événements, pensant, comme ils l'ont dit, que leur actes de terreur à l'intérieur et la censure des informations vers l'extérieur était une réponse satisfaisante. Que pouvons-nous faire ici? Quelle est la position des membres face aux événements d'aujourd'hui? Les jours passent, émaillés d'événements, et l'Organisation des Nations Unies doit s'acquitter de ses responsabilités; nous en faisons partie et les membres ici présents en font tous partie.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Notre réunion d'aujourd'hui est une réunion convoquée d'urgence dans l'espoir que nous pourrions agir pour que ceux parmi les autorités sionistes qui font la sourde oreille et refusent d'entendre écoutent notre appel et que cet appel soit entendu par ceux qui appuient Israël et gardent le silence. La communauté internationale rejette totalement ces crimes; elle reconnaît le droit qui appartient aux propriétaires légitimes et réaffirme l'engagement qu'elle a pris de faire respecter le caractère sacré et l'inviolabilité des droits palestiniens. Le cours des événements est maintenant entre les mains du peuple palestinien. C'est un fait que nous reconnaissons tous aujourd'hui. Le sionisme s'oppose au cours de l'histoire. Il reviendra peut-être à la raison s'il prend conscience que l'opinion publique mondiale et, notamment, ses amis se rendent compte qu'il persiste à faire fausse route et court ainsi des risques.



M. Shihabi (Arabie saoudite)

Au nom du Groupe arabe et du Groupe islamique, je demande aux représentants de prendre conscience que la gravité des événements qui se déroulent actuellement en Palestine exige que l'action des Nations Unies au niveau de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité en particulier soit commensurable avec cette gravité. C'est là l'occasion pour les Nations Unies de jouer leur rôle en matière de paix et de sécurité - paix et sécurité qu'exigent les Palestiniens, forts de leur position, s'agissant du respect de tous leurs droits, et selon le principe du respect des droits des autres. La voie menant vers la paix est ouverte, mais Israël la barre quotidiennement. Nous devons faire de la paix la seule alternative pour l'avenir, la seule alternative au conflit actuel qui ne prendra jamais fin comme l'entend Israël s'il persiste dans la voie actuelle.

Je conclus cette déclaration en saluant l'Etat de Palestine et en m'adressant au peuple palestinien pour lui dire que le monde entier appuie sa jihad et loue son héroïsme; que Dieu bénisse l'âme des martyrs et leur apporte la paix. Nous espérons qu'ici, aux Nations Unies, nous devancerons les événements plutôt que de tenter de les rattraper.

M. GHEZAL (Tunisie) (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée générale se réunit à nouveau aujourd'hui pour débattre du point intitulé "La question de Palestine" étant donné la situation dangereuse qui prévaut dans le territoire palestinien occupé et qui se détériore jour après jour en raison de la répression accrue exercée par les forces israéliennes d'occupation contre les Palestiniens sans armes. Comme l'ont dit le Représentant permanent de l'Arabie saoudite et le représentant de la Mission d'observation de la Palestine après la Représentante permanente du Sénégal, Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, les mesures de répression sanglante se sont très gravement intensifiées ces quelques derniers jours, à tel point qu'il est devenu inadmissible pour la communauté internationale, représentée par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, de demeurer silencieuse et d'ignorer sa responsabilité historique particulière à l'égard de la détresse du peuple palestinien. En effet, les forces d'occupation israéliennes ont eu recours, dans un processus de fuite en avant, à la répression sous toutes ses formes. Ces forces ont eu recours aux massacres, à la répression barbare et aux arrestations massives, utilisant des armes chargées et des bombes lacrymogènes. Les forces d'occupation israéliennes ont battu, brisé les os, détruit des maisons et utilisé toutes sortes d'armes

M. Ghezal (Tunisie)

meurtrières, et ce non pas contre une armée régulière, non pas contre des groupes armés, mais contre des enfants, des femmes, des jeunes qui n'ont pour toute arme que les pierres de David, les pierres de leur patrie sacrée; ils n'ont pour toute arme que leur refus absolu de voir se poursuivre l'occupation étrangère; ils n'ont pour toute arme que leur foi en la justesse de leur cause, en le droit de vivre en liberté et dans la dignité sur leur terre. Parmi les événements les plus saillants de cette folle campagne qui fait rage, on peut citer le massacre barbare prémédité commis par les forces d'occupation israéliennes contre les habitants du village de Nahalin à l'aube de jeudi dernier alors qu'ils quittaient la mosquée après la prière. Ce massacre rappelle, par certains aspects, le plan diabolique ourdi par les forces israéliennes lors des massacres de Sabra et de Chatila. Six autres Palestiniens ont été tués et nombreux sont les blessés lundi dernier - pour ce jour seulement -, alors que le peuple palestinien célébrait le premier anniversaire de la mort du combattant Khalil al-Wazir, Abu Jihad, qui a été assassinée de façon atroce par les mains criminelles et traîtresses d'Israël en avril dernier.

Ce meurtre, on s'en souvient, avait été condamné par le Conseil de sécurité. Les prisons israéliennes et les camps de détention sont pleines de détenus palestiniens. Les conditions sanitaires et alimentaires dans lesquelles ils vivent se sont gravement détériorées. Leur état psychologique a empiré et les moyens de torture utilisés contre eux se sont intensifiés. De plus, les forces d'occupation israéliennes ont encore une fois imposé le couvre-feu dans de nombreux villages et villes. Elles ont arrêté des centaines d'habitants et ont empêché les journalistes de pénétrer dans ces villes et villages dans le but d'isoler complètement les territoires arabes occupés du reste du monde. Pis encore, et bien plus grave, ces forces procèdent à de nouvelles manoeuvres très dangereuses tant elles renient les valeurs humaines et méconnaissent les conventions internationales, et ce en empêchant les musulmans de prier le vendredi dans la mosquée d'Al-Aqsa, révélant ainsi leurs désirs secrets et leurs ambitions pour ce qui est des lieux saints pour les musulmans dans la Jérusalem occupée. Etant donné la grave détérioration de la situation dans les territoires palestiniens occupés, nous lançons aujourd'hui un appel à la communauté internationale afin qu'elle prenne les mesures nécessaires pour mettre fin à l'arrogance des forces d'occupation israéliennes et à leur mépris des valeurs humaines de même que des lois et des résolutions internationales.

M. Ghezal (Tunisie)

La glorieuse Intifada de la génération des lanceurs de pierres a prouvé qu'elle ne durerait pas une heure ou un jour seulement. C'est là le soulèvement, l'Intifada d'un peuple tout entier, exprimant le refus absolu et irrévocable de la poursuite de la répression de l'occupation étrangère. L'Intifada continuera, indomptée. Elle ne s'arrêtera que lorsqu'il sera mis fin à l'occupation et que le peuple palestinien aura recouvré ses droits nationaux légitimes et imprescriptibles. N'est-il pas temps pour Israël de tirer les leçons de l'expérience amère du peuple juif pour comprendre l'horreur de l'injustice et de la répression? N'est-il pas temps pour Israël de tirer les leçons de l'expérience passée du colonialisme et de l'occupation pour comprendre que l'on ne peut vaincre la volonté des peuples lorsqu'ils revendiquent leur liberté et leurs droits?

M. Ghezal (Tunisie)

Tout colonialisme est voué à la fin quelles que soient sa force et son intransigeance. Tout colonialiste qui pense qu'il vaincra alors que d'autres ont échoué, se trompe et le colonialisme israélien ne fera pas exception.

L'attachement du peuple palestinien à son droit légitime de lutter pour la libération, l'autodétermination et l'établissement de son état indépendant sur son territoire, ne l'a pas empêché, à maintes reprises, d'accueillir les initiatives sincères de paix afin de résoudre son problème et le conflit arabo-israélien dans son ensemble de façon juste, globale et durable. Il a également accueilli tous les efforts sincères et les bons offices déployés afin de sortir la question palestinienne de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis plusieurs années.

Les décisions prises par le Conseil national palestinien lors de sa session tenue à Alger en novembre dernier reflètent clairement l'engagement du peuple palestinien envers la paix et son désir d'adopter la légitimité internationale telle que consacrée dans les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, comme base pour régler le conflit. Dans son allocution célèbre prononcée devant l'Assemblée générale lors du débat concernant la question de la Palestine à Genève en décembre dernier, le dirigeant palestinien, M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, a réaffirmé l'engagement des dirigeants palestiniens de recourir à tous les moyens pacifiques honorables pour aboutir à une solution qui se fonde sur la justice et l'équité. Mais contrairement aux agissements de la partie palestinienne qui a donc fait preuve de modération et de souplesse et prouvé son désir sincère de rechercher la paix, les organes d'information israéliens l'ont eux-mêmes reconnu, et au moment où le monde entier pense qu'il est nécessaire de saisir l'occasion offerte sur la scène internationale, Israël continue à faire preuve d'arrogance, d'intransigeance et persévère dans son attitude rigide de refus. Elle met en doute la sincérité des Palestiniens et tente d'entraver les véritables efforts de paix en proposant des solutions peu réalistes. Israël a également redoublé de férocité et de répression à l'encontre des habitants des territoires palestiniens occupés. Quoi qu'il en soit, quand Israël a-t-il véritablement été sincère et à quel moment a-t-il démontré cette sincérité?

Les dirigeants palestiniens, par contre, ont prouvé leur désir sincère d'aboutir à la paix, des Israéliens et des amis d'Israël l'ont reconnu. Le monde entier sait aujourd'hui que c'est Israël qui refuse les solutions visant à une paix

M. Ghezal (Tunisie)

juste, que c'est Israël qui préfère occuper et spolier les terres d'autrui afin de perpétuer le statu quo. Israël ne récoltera que ce qu'il a semé, la paix, s'il désire la paix et la justice. Si par contre ce pays persévère à vouloir occuper les territoires du peuple palestinien, il n'aura ni terre, ni paix.

L'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 43/176 avec une grande majorité, représente un pas historique qui ouvre la vraie voie à une solution pacifique. L'OLP a accueilli cette résolution et a invité à son application conformément à son désir de se conformer à la légitimité internationale. Nous engageons la communauté internationale, et tout particulièrement le Conseil de sécurité, à assumer ses responsabilités entières et à examiner sans délai les mesures à prendre en vue de la tenue d'une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient.

Actuellement la tâche principale de la communauté internationale est de garantir la protection des Palestiniens sans défense, qui ployent sous le joug du colonialisme et qui subissent sa répression aveugle. C'est là le premier pas vers un règlement pacifique et juste conformément au rapport du Secrétaire général figurant au document S/19483 du 19 janvier 1988.

M. BADAWI (Egypte) (interprétation de l'arabe) : Les nouvelles concernant les affrontements sanglants entre les forces d'occupation et la population palestinienne sans défense dans la Rive occidentale et la bande de Gaza continuent à nous parvenir. Elles choquent, par la violence des détails décrits, les consciences et les sentiments de tout homme. Malheureusement, cette situation n'est pas nouvelle dans cette partie du monde.

L'Intifada du peuple palestinien en est à son dix-septième mois. Il ne se passe pas de jour sans que des victimes innocentes ne soient abattues par les balles ou les coups de gourdins des forces d'occupation. Mais la lutte est tout aussi héroïque. La population n'en est que plus décidée à recouvrer son droit à l'autodétermination.

Mon pays a toujours affirmé que cette tragédie n'est due qu'à l'occupation illégale de ces territoires par Israël, à l'utilisation de la force pour perpétuer cette occupation et refuser aux propriétaires légitimes de cette terre leurs droits politiques légitimes. Israël s'est efforcé d'utiliser la force pour imposer la politique du fait accompli qui va à l'encontre de toutes les lois et qui est

M. Baḍawi (Egypte)

rejetée par la communauté internationale. Pourtant dernièrement, l'escalade de l'oppression par les forces d'occupation a atteint un niveau de brutalité auquel on n'avait pas assisté depuis longtemps dans la région. Cela rappelle certains événements qui ont eu lieu il y a bien des années et qui ont affecté d'autres villages palestiniens.

Les meurtres et le passage à tabac commis par les forces d'occupation sont désormais le lot des femmes, des enfants et des vieillards. Il y a plus, ces forces ont imposé des restrictions à la liberté de culte de la population, limité le libre accès aux lieux du culte et profané les lieux saints. Cela a attristé et horrifié les pratiquants de toutes les religions et tous les hommes de conscience. Il s'agit d'un paradoxe bien triste de voir que de telles actions coïncident avec les fêtes religieuses musulmanes et chrétiennes, rendant ainsi le choc plus violent et les défis à relever plus grands.

M. Badawi (Égypte)

Le peuple et le Gouvernement égyptiens partagent la souffrance et la douleur de ses frères palestiniens. Nous sommes touchés par chaque mort et chaque effusion de sang. Nous souffrons de la douleur des enfants innocents sous l'occupation.

Les événements des derniers mois ont confirmé notre évaluation de la situation. Il est clair que l'Intifada ne peut être arrêtée par la force. Le seul moyen de faire face à la situation pour que toute la région s'avance vers un avenir meilleur est d'établir le dialogue entre les Etats et les peuples de la région et d'entreprendre des négociations pour parvenir à un règlement juste et durable. Nous espérons que les forces de modération en Israël continueront d'agir en vue d'un règlement négocié de cette situation inacceptable. A cette fin, et dans un premier temps, nous continuons de croire que le Gouvernement israélien se doit d'engager un dialogue avec le peuple palestinien. Nous sommes convaincus qu'un tel dialogue est le seul moyen qui permette de mettre un terme à cette effusion et au climat d'instabilité qui prévaut dans la région.

Nous estimons que les éléments d'une solution aux tragédies des territoires occupés sont les suivants :

Premièrement, entamer des pourparlers entre les parties pour parvenir à un règlement politique global permettant à la population de la région d'exercer son droit à l'autodétermination, d'avoir une vie sûre dans le cadre de relations de bon voisinage et à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Ces pourparlers devraient avoir lieu sous l'égide des Nations Unies et dans un cadre approprié qui devrait être accepté par toutes les parties et appuyé par la communauté internationale. La communauté internationale a accepté la Conférence internationale comme constituant un tel cadre.

Deuxièmement, Israël doit faire le premier pas dans cette direction en ouvrant des voies de communication avec l'OLP ou avec les représentants de cette organisation à la faveur des nombreuses initiatives positives prises par l'OLP ces derniers mois et en considérant que l'OLP est, conformément aux vœux de la population palestinienne, et de par reconnaissance de la communauté internationale, le seul représentant légitime du peuple palestinien.

Troisièmement, la stabilité économique et politique de la région ne peut être assurée tant qu'il ne sera pas mis fin à l'occupation illégale de la Rive occidentale, de Gaza et des hauteurs du Golan. Cette occupation est la cause principale de l'instabilité actuelle. Entre-temps, Israël en tant que puissance

M. Badawi (Egypte)

occupante doit s'occuper de ses obligations aux termes des accords internationaux pertinents.

Et Israël doit avant tout renoncer à ses doctrines désuètes et doit essayer de faire face à la réalité et montrer qu'il souhaite établir une paix fondée sur la justice.

Les événements des derniers jours ont suscité beaucoup d'appréhension quant à la sincérité de ceux qui disent oeuvrer pour un règlement final. Nous regrettons que le conflit du Moyen-Orient n'ait pas emboîté le pas aux autres conflits régionaux, qui ont connu une certaine accalmie ces derniers mois. Nous espérons que ces événements ne vont pas nous faire faire marche arrière au moment où nos regards se tournent vers l'avenir. Plus regrettable encore est ce qui se passe actuellement.

Notre douleur est grande et nos espoirs sont encore plus grands. Nous espérons que la raison, la logique et une vision humaine et juste prévaudront dans l'intérêt de tous dans la région, les Israéliens, les Palestiniens et tous les autres peuples.

M. AL-MASRI (République arabe syrienne) (interprétation de l'arabe) :  
A l'aube du jeudi 13 avril, un groupe de terroristes israéliens appelé Police frontalière a commis un crime odieux contre les habitants pacifiques du village de Nahalin qui se préparaient à commencer leur journée de jeûne. Comme les membres du Comité le savent, ce mois-ci est le mois du ramadan, durant lequel les musulmans jeûnent. Le carnage a causé sept morts et plus de 50 blessés palestiniens. Les groupes terroristes israéliens ont empêché les véhicules de secours d'atteindre le village pour transporter les blessés. Un médecin, témoin du massacre, a dit que ces éléments avaient fermé toutes les routes menant au village et avaient ouvert le feu sur les habitants.

Ce crime odieux n'est ni un accident ni un fait exceptionnel. C'est un maillon de la chaîne des pratiques sionistes contre les Arabes dans les territoires occupés. Le terrorisme a été et restera un des éléments fondamentaux de la pensée politique sioniste qui utilise la violence comme l'instrument politique essentiel contre les habitants des territoires arabes occupés pour les forcer à quitter leur terre, leurs foyers et leurs propriétés et pour les liquider physiquement.

Le massacre du village de Nahalin nous rappelle d'autres massacres commis par les sionistes contre les habitants de Der Yassin, Qibya, Kafar Kassem et du village



M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

de Nahalin qui a déjà connu par le passé un massacre du même genre et bien d'autres massacres.

Le massacre a été suivi d'actes meurtriers. On a également empêché les musulmans d'entrer dans la mosquée Al-Aqsa pour la prière. Le New York Times du 17 avril signalait que des soldats israéliens avaient tué trois Palestiniens dont un enfant âgé de 10 ans et en avaient blessé 12 au cours d'une manifestation de citoyens palestiniens qui clamaient leur révolte et protestaient à l'occasion du premier anniversaire de l'assassinat du leader Abu Jihād, chez lui en Tunisie, par des terroristes israéliens armés.

Ces actes confirment la persistance d'Israël qui veut continuer de massacrer et de persécuter les habitants des territoires arabes occupés. Ces pratiques quotidiennes, qui deviennent de plus en plus marquées, à l'encontre des habitants des territoires arabes occupés doivent pousser la communauté internationale à prendre toutes les mesures efficaces afin d'offrir suffisamment de protection à la population civile dans les territoires arabes occupés, d'exiger le retrait immédiat, complet et inconditionnel des forces israéliennes de tous ces territoires, de permettre au peuple arabe palestinien d'exercer ses droits nationaux inaliénables et de créer son Etat indépendant et souverain sur son propre sol.

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

Avril marque le dix-septième mois d'existence de l'Intifada du peuple arabe palestinien dans la Rive occidentale et la bande de Gaza. Le soulèvement, qui est en fait une révolte contre l'occupation israélienne, a montré au monde entier que, malgré les efforts déployés par certains pour tenter d'y mettre fin, rien ne saurait l'arrêter. La révolution a commencé; elle se poursuivra; elle s'accroîtra. La révolution a déjà confirmé la conviction qu'il n'est pas question de faire machine arrière tant que l'occupation israélienne se poursuivra, que l'indépendance de la Palestine n'aura pas été réalisée et que cette dernière n'aura pas recouvré sa souveraineté sur son propre sol. Cette véritable révolution, de par son ampleur et tous ses objectifs, constitue déjà un nouveau fait accompli local et international. Ceux qui croient qu'elle n'est qu'un phénomène passager n'en ont sans doute compris ni la nature ni les objectifs pas plus qu'il n'ont compris en fait la marche de l'histoire et le cours des événements.

Aujourd'hui, la révolution est plus décidée que jamais à se poursuivre avec encore plus de fermeté du fait qu'elle est davantage en mesure de résister à l'occupation et à ses pratiques terroristes. Elle se poursuivra, malgré les mesures de répression et de représailles prises par les autorités d'occupation israéliennes pour essayer de l'étouffer. Cette révolution marque aussi une volonté on ne peut plus ferme face aux pressions exercées pour que des concessions soient faites à Israël, aux dépens des intérêts de la révolution et de la nation arabe.

Aux termes de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international, la poursuite de l'occupation, par Israël, des territoires arabes constitue un acte ininterrompu d'agression. Plus grave encore, l'occupation est devenue du colonialisme et les colons israéliens participent aux campagnes de répression et d'élimination physique menées contre la population des territoires occupés. En fait, Israël cherche à mettre en oeuvre un programme de colonisation expansionniste dans les territoires arabes et ne s'en cache nullement. Il applique déjà ce programme en refusant de se retirer de ces territoires, en y installant des centaines de colonies de peuplement, en annexant la Jérusalem arabe et les hauteurs syriennes du Golan. Le Sud-Liban entre également dans son plan de colonisation et d'expansion.

Tout cela prouve à quel point certains de ceux qui croient qu'Israël veut la paix se trompent. Ce qu'Israël veut, en fait, ce sont les territoires débarrassés de leur population. Israël veut la terre, toujours plus de terre, pour y installer toujours plus d'immigrants et réaliser ainsi son rêve d'un Grand Israël, s'étendant de l'Euphrate jusqu'au Nil. Pour mettre en oeuvre son programme d'expansion et de

M. Al-Masri (Rép. arabe syrienne)

colonisation, Israël a annexé le Golan arabe syrien et occupé le Sud-Liban pour en faire une prétendue zone de sécurité. Il a massacré les habitants des territoires arabes occupés. Il a rasé leurs maisons et les a chassés de force. Il a confisqué leurs terres et leurs biens. Il refuse de se retirer des territoires arabes occupés. Il rejette la création d'un Etat palestinien et essaie d'empêcher le peuple palestinien d'exercer ses droits nationaux inaliénables.

Après tout cela, qui peut dire avec conviction qu'Israël veut la paix? Pour Israël, la paix signifie que les Arabes se rendent à ses plans d'expansion et s'inclinent devant le fait accompli. C'est pourquoi Israël rejette l'idée de la convocation d'une Conférence internationale de paix au Moyen-Orient. C'est également pourquoi il a, de façon répétée, rejeté l'idée d'un retrait des territoires arabes occupés.

La paix se compose de plusieurs éléments. Le premier de tous est le retrait complet, immédiat et inconditionnel d'Israël de tous les territoires occupés et l'exercice, par le peuple arabe de Palestine, de ses droits inaliénables, y compris son droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant et souverain sur son sol national. Le cadre approprié pour la réalisation d'une paix véritable et juste réside dans la convocation d'une conférence internationale, sous les auspices des Nations Unies et avec la participation de toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine et les membres permanents du Conseil de sécurité.

Il est certain que la détérioration constante de la situation dans les territoires arabes occupés et le fait que la communauté internationale demeure incapable de prendre des mesures propres à dissuader Israël - y compris l'imposition contre ce dernier de sanctions globales obligatoires - ne fera qu'aggraver les choses, mettant ainsi en danger la paix et la sécurité de la région et du monde entier.

La révolution du peuple arabe palestinien et sa résistance héroïque dans le Golan arabe syrien et le Sud-Liban se poursuivra en dépit des actes de répression brutale et barbare commis par les autorités d'occupation israéliennes. Quels que soient les sacrifices qu'il faudra consentir, la révolution et la résistance ne s'arrêteront pas. Rien ne peut détourner le peuple arabe de son objectif - libérer les terres arabes de l'occupation israélienne.

M. BEIN (Israël) (interprétation de l'anglais) : Ce n'est pas la première fois que le Groupe arabe manipule l'Assemblée générale pour l'amener à se réunir à nouveau aux fins d'un débat futile et stérile contre Israël, ce qui ne rehausse nullement la dignité des Nations Unies ou de leurs objectifs.

L'une des principales raisons invoquées par le Groupe dans sa requête, selon les propos entendus ici aujourd'hui, repose sur un incident tragique et regrettable qui s'est produit dans le village de Nahalin le 13 avril 1989. Les faits entourant cet incident font actuellement l'objet d'une enquête par les autorités israéliennes appropriées, qui n'ont pas encore fait connaître officiellement les résultats de leur enquête.

M. Bein (Israël)

Nous trouvons parfaitement conforme à la règle du jeu hypocrite, appliquée ici quand il s'agit d'Israël, qu'on n'ait pas fait le moindre effort pour vérifier les faits entourant tout cet incident avant d'entreprendre une action. Chaque fois qu'un débat porte sur Israël à l'Assemblée générale, ceux qui l'ont provoqué ne veulent pas se laisser égarer par les faits ou par la réalité de la situation en général. Ce n'est pas en perdant le sens des proportions qu'on trouvera des solutions pragmatiques, mais bien en le trouvant.

De plus, nous avons là un autre exemple de la conscience sélective de l'Organisation. L'Assemblée générale juge bon de se réunir et de discuter d'un incident dont les détails sont toujours nébuleux alors que 10 000 obus syriens pleuvent chaque jour sur Beyrouth. Au cours du mois dernier seulement, plus de 220 civils ont été tués et des centaines d'autres blessés, tandis que les obus syriens sont lancés à l'aveuglette sur des objectifs libanais : écoles, résidences de diplomates, immeubles d'habitation ou hôpitaux. L'Assemblée générale garde le silence, comme elle a gardé le silence devant tout un chapelet d'incidents tragiques aux quatre coins du monde. Les conflits dans lesquels Israël n'est pas impliqué provoquent invariablement l'indifférence profonde de l'Organisation.

Plusieurs Etats impliqués dans des conflits régionaux ont reconnu la vanité de la violence et des effusions de sang; ils ont réorienté leurs efforts vers le dialogue, la négociation et les solutions pacifiques.

Israël estime qu'un processus politique viable et permanent est le seul moyen susceptible de conduire à une solution du conflit arabo-israélien et à la paix. La violence et les émeutes ne sont pas la solution; elles sont l'essence même du problème. Israël veut que la violence cesse et que le processus politique s'amorce.

C'est ainsi que le 6 avril 1989 le Premier Ministre Shamir a proposé une initiative de paix en quatre points portant sur tous les aspects du conflit arabo-israélien. Il a déclaré ce qui suit.

Premièrement,

"Nous proposons que l'on fasse un effort pour que la paix régnant actuellement entre Israël et l'Egypte grâce aux Accords de Camp David devienne la pierre angulaire sur laquelle on puisse édifier la paix et l'étendre à toute la région. En ce dixième anniversaire du Traité de paix, nous invitons les trois signataires des Accords de Camp David à réaffirmer par leurs actes leur attachement à ces accords."

M. Bein (Israël)

Deuxièmement,

"Nous invitons les Etats-Unis et l'Egypte à bien faire comprendre aux gouvernements arabes qu'ils doivent renoncer à leur hostilité et à leur belligérance à l'encontre d'Israël. Ils doivent faire en sorte que les négociations et la coopération remplacent la guerre politique et le boycottage économique."

Troisièmement,

"Nous demandons qu'un effort multinational soit fait, sous l'égide des Etats-Unis et avec une importante participation d'Israël, pour résoudre enfin le problème des réfugiés arabes perpétué par les gouvernements arabes, alors qu'Israël a absorbé des centaines des milliers de réfugiés juifs venus de pays arabes. Tous ces réfugiés doivent disposer d'un logement décent et vivre dans la dignité. Ce processus n'a pas à attendre une solution politique ou la remplacer."

Quatrièmement,

"Nous proposons, afin d'entamer un processus de négociations politiques, la tenue d'élections libres et démocratiques, à l'abri du climat de violence, de terreur et d'intimidation créé par l'OLP parmi les Arabes palestiniens de Judée, de Samarie et de Gaza. Le but des élections est de désigner une délégation chargée de négocier une période intérimaire pour un gouvernement autonome. Les modalités et la participation aux élections sont à discuter. La phase intérimaire doit servir à mettre à l'épreuve la coexistence et la coopération. Elle sera suivie de négociations en vue d'un accord permanent. Toutes les options proposées seront examinées au cours de ces négociations."

Telles sont les propositions d'Israël. Israël estime que le statu quo n'est ni souhaitable ni satisfaisant. Nous ne voulons pas qu'il soit maintenu. La paix est l'objectif d'Israël. Ce n'est pas Israël qu'il faut convaincre de la nécessité impérieuse qu'est la paix. Si les parties au conflit font un effort réel et sincère pour y parvenir, la paix peut devenir et deviendra une réalité.

M. OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine) (interprétation du russe) : Depuis ces derniers jours, les événements qui se déroulent dans les territoires palestiniens occupés font l'objet de comptes rendus de plus en plus alarmants dans les médias.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

Comme l'ont dit aujourd'hui Mme Diallo, Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, et M. Terzi, Observateur permanent de la Palestine aux Nations Unies, les faits dont l'Organisation des Nations Unies a connaissance témoignent d'une nouvelle escalade, par les autorités d'occupation israéliennes, de la répression et de la violence à l'encontre de civils innocents. Ces dernières ont fait de nombreuses victimes parmi les Palestiniens. La situation dans les territoires occupés est devenue extrêmement dangereuse et explosive; elle appelle des mesures urgentes de la part de la communauté internationale. Nous sommes tout particulièrement indignés par la répression et par le meurtre de Palestiniens dans le village de Nahalin.

Voilà qui a nécessité la reprise, de toute urgence par l'Assemblée générale, de l'examen de la question de Palestine, et impose la prise de décisions appropriées. Depuis quelque temps, cette question est inscrite en permanence à l'ordre du jour de plusieurs organes des Nations Unies. Notre délégation, qui est membre du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, souhaite rappeler les nombreuses démarches faites par le Comité auprès du Secrétaire général par le biais de son président à propos de la grave situation provoquée par les mesures de répression de plus en plus impitoyables prises par Israël dans les territoires palestiniens occupés pour réprimer le soulèvement palestinien, l'Intifada.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

Vu la gravité de ces événements, le Comité a vivement protesté contre la répression continue exercée par la puissance d'occupation, qui viole la quatrième Convention de Genève, les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Cette politique et ces pratiques continuent de priver le peuple palestinien de la possibilité d'exercer ses droits nationaux inaliénables conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, et ont créé de graves obstacles sur la voie des efforts internationaux déployés pour parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient. Le Comité a demandé au Secrétaire général de faire tout son possible pour assurer la sécurité et la protection de la population civile palestinienne vivant sous l'occupation, et de redoubler d'efforts pour convoquer une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, conformément à la résolution 43/176 de l'Assemblée générale.

Chacun reconnaît aujourd'hui que récemment la situation au Moyen-Orient a évolué à tel point qu'une solution internationale du problème palestinien est maintenant possible et réaliste. Bien sûr, des difficultés persistent. Certaines particularités dans l'attitude d'Israël représentent l'obstacle principal pour le moment. Mais puisqu'il faut démêler cet écheveau compte tenu de l'intérêt de tous les Etats de la région - les Arabes, Israël et, bien entendu, le peuple palestinien -, puisque nous devons trouver une solution à la question du retour des terres et puisque les prémisses indispensables, de par l'expérience de solutions d'autres conflits régionaux, existent déjà, je pense que la communauté internationale a la possibilité de résoudre ce conflit difficile et de longue date.

Nous rendons un hommage particulier à cet égard au soulèvement pacifique des Palestiniens et à l'attitude positive et réaliste des dirigeants de l'OLP. Ayant reconnu la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, réaffirmé qu'elle est prête au dialogue avec Israël et condamné le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, l'OLP s'est avérée un partenaire sérieux et résolu dans les pourparlers de paix. Ni Israël, ni qui que ce soit d'autre ne peut invoquer le moindre prétexte pour refuser la participation de cette organisation, qui représente le peuple palestinien, aux préparatifs et aux travaux de la conférence internationale sur le Moyen-Orient.

Malheureusement, la déclaration que vient de faire le représentant d'Israël montre que son pays refuse d'écouter l'appel lancé par la communauté internationale pour la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient. En fait,



M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

dans sa déclaration, il a pratiquement éludé cette question. Nous lançons à nouveau un appel au Gouvernement d'Israël pour qu'il revoie sa position négative et s'associe aux efforts internationaux pour parvenir à un règlement global du conflit au Moyen-Orient, dont le coeur est la question de Palestine.

Un large consensus s'est dégagé sur la nécessité de convoquer cette conférence. Tous les pays arabes parties au conflit la préconisent; l'Europe occidentale l'appuie activement, car elle voit un lien direct entre sa propre sécurité et la situation actuelle au Moyen-Orient; et tous les membres permanents du Conseil de sécurité souscrivent à l'idée de la conférence.

Les préparatifs de la conférence internationale revêtent une importance de premier plan. Il s'agit d'abord de lancer le mécanisme du Conseil de sécurité, notamment d'examiner la question lors de séances spéciales du Conseil au niveau des ministres des affaires étrangères; de relancer les consultations entre les cinq membres permanents du Conseil, qui, en contact avec le Secrétaire général et les parties au conflit, servirait d'organe préparatoire de la conférence; et, enfin de donner carte blanche au potentiel de paix que représentent les Nations Unies pour assurer sous d'autres formes souples, mutuellement acceptables, une coopération constructive de toutes les parties en vue d'un règlement. A cette fin, le Secrétaire général pourrait nommer un représentant spécial au Moyen-Orient, en choisissant un candidat acceptable par tous.

Tout le travail préparatoire pourrait être réalisé au moyen de discussions officieuses au sein du Conseil de sécurité, de consultations officieuses entre les cinq membres permanents et d'un dialogue multilatéral et bilatéral entre les parties intéressées au processus de règlement, soit directement ou par des médiateurs. De la sorte, on pourrait mettre au point un accord acceptable par toutes les parties concernant les paramètres fondamentaux de la conférence internationale sur le Moyen-Orient. Un tel travail doit avoir une échéance et devrait s'achever dans un délai de six à neuf mois.

En outre, il convient de rappeler qu'il s'agit maintenant de créer un instrument de règlement du problème du Moyen-Orient et non pas d'en mettre au point les paramètres. Il faut donc résoudre les questions de principe. Car, à notre avis, ce sont là les bases politiques et juridiques de la conférence, et de la participation des Palestiniens à celle-ci.

M. Oudovenko (RSS d'Ukraine)

Si nous examinons les choix qui existent pour régler les problèmes particuliers nous voyons qu'ils sont nombreux : en d'autres termes, il y a déjà toute une série d'éléments à partir desquels on pourrait édifier une base constructive pour la paix au Moyen-Orient.

La situation ne peut plus durer pour qui que ce soit : ni pour les Palestiniens, ni pour les Arabes, ni pour Israël. Il n'y a pas d'alternative à la réconciliation ou au règlement.

Le maintien par Israël des territoires arabes occupés depuis 1967, le régime qui y a été établi et les actes des autorités israéliennes, pour entraver les libertés civiques et politiques des Palestiniens conduiront inmanquablement à l'isolement d'Israël dans le comité des nations et il y perdra même ses amis les plus fidèles.

Il est donc temps d'envisager d'avoir recours à des sanctions contre Israël, pays qui a commis des violations massives des droits civils. Il ne faut pas oublier que la militarisation croissante du Moyen-Orient et l'existence d'une situation explosive ont fait de cette région un foyer qui menace la paix et la sécurité mondiales et qu'il ne s'agit pas simplement d'un point chaud sur la planète.

C'est pour cette raison que l'idée d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient est de plus en plus populaire. C'est pourquoi nous pensons qu'elle pourrait être réalisée grâce aux efforts de la communauté internationale.

Il est temps de montrer que le sang des victimes de l'Intifada n'a pas coulé en vain. Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale doivent adopter des mesures d'urgence afin de mettre un terme aux actes cruels d'Israël dans les territoires occupés et protéger la population pacifique palestinienne. En outre, il faudrait prendre des mesures pratiques pour convoquer la conférence internationale sur le Moyen-Orient.

M. ZACHMANN (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais) : Une fois de plus, l'Assemblée générale est saisie du conflit du Moyen-Orient, qui dure depuis des décennies et au coeur duquel se situe la question de Palestine. C'est avec une profonde inquiétude que l'opinion publique mondiale suit la nouvelle escalade des actes d'oppression perpétrés par les forces d'occupation contre le peuple palestinien, qui entraîne une aggravation des tensions dans toute la région. Les faits inquiétants exposés dans les lettres que l'Observateur permanent de la Palestine a récemment adressées au Secrétaire général et dans la déclaration qu'il a faite aujourd'hui en sont la preuve éloquente. La République démocratique allemande s'associe aux forces de la paix, du bon sens et du dialogue qui appellent à une cessation immédiate de ces mesures de violence. Qu'il me soit permis de citer à cet égard un extrait de la lettre que Mme Absa Claude Diallo, Présidente du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, a adressée au Secrétaire général en date du 14 avril 1989, qui se lit comme suit :

"Le Comité estime que la communauté internationale a le devoir de redoubler d'efforts pour garantir la protection des Palestiniens soumis à l'occupation et le retrait d'Israël du territoire palestinien occupé... Le Comité souhaite aussi lancer de nouveau un appel des plus pressants à vous-même et à toutes les parties concernées pour que soient intensifiés encore tous les efforts faits en vue de la convocation de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, conformément à la résolution 43/176 de l'Assemblée générale en date du 15 décembre 1988; c'est en effet le seul cadre global, pratique et généralement accepté pour l'instauration de la paix." (A/43/1005, p. 2)

Dans une telle situation, des négociations entre parties égales conduites sur la base des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, un dialogue pratique et des efforts conjoints pour assurer un avenir pacifique à tous les Etats et peuples de la région sont en effet plus que jamais nécessaires. On ne peut plus retarder la convocation d'une conférence sur le Moyen-Orient qui permettra ainsi d'entamer le processus de règlement.

Au cours de la quarante-troisième session, une vaste majorité de représentants ont noté que des conditions favorables existaient pour la solution des conflits régionaux. Grâce à ses efforts pour mettre fin au conflit entre l'Iran et l'Iraq et pour permettre à la Namibie d'accéder à l'indépendance, l'Organisation des Nations Unies a montré que, si toutes les parties intéressées ont le sens des

M. Zachmann (RDA)

réalités et font preuve de volonté, même les problèmes les plus complexes peuvent être réglés. Cela devrait également s'appliquer au conflit du Moyen-Orient et à la question de Palestine, car presque tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies appuient la convocation d'une conférence sur le Moyen-Orient et les activités pertinentes du Conseil de sécurité. Les mesures préparatoires devraient donc être arrêtées dès que possible par le Conseil de sécurité et, notamment, ses cinq membres permanents.

La République démocratique allemande appuie également les propositions présentées par le Ministre soviétique des affaires étrangères concernant la nomination d'un représentant spécial du Secrétaire général pour le Moyen-Orient et l'élaboration, par le Conseil de sécurité, de recommandations pour une conférence sur le Moyen-Orient. Nous nous félicitons de même de toutes les mesures prises par le Secrétaire général en vue de la convocation de cette conférence.

Le soulèvement du peuple palestinien, qui se poursuit depuis plus d'un an, a montré clairement et tragiquement que ce peuple ne peut plus se voir refuser de vivre libre et en paix. La République démocratique allemande appuie toute mesure qui permettrait au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables, y compris son droit à l'autodétermination, sans ingérence de l'extérieur, et son droit à l'indépendance nationale et à la souveraineté. Ce qu'il faut, c'est qu'Israël se retire immédiatement et inconditionnellement de tous les territoires qu'il occupe depuis 1967 et que tous les Etats de la région puissent exercer leur droit à l'indépendance et à des frontières sûres.

Ma délégation tient à réaffirmer ici sa solidarité sans réserve avec la lutte héroïque que le peuple palestinien mène pour mettre un terme à l'occupation israélienne et pour établir un Etat indépendant. La République démocratique allemande continue de faire tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer à un règlement d'ensemble juste et durable du conflit du Moyen-Orient.

La séance est levée à 12 h 40.

